

COMMUNE DE FAVARS

Liste des délibérations examinées
lors de la séance ordinaire
du 6 mars 2025 – à 18h30

N° ORDRE à la séance	DCM N°	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	DÉCISION
1	14-15/2025	Mise à jour du tableau des emplois permanents de la collectivité suite avancement de grade	approuvée
2	16-17/2025	Vente du Lot n°7 du Lotissement aux Alleux et délégations consenties au Maire pour ladite vente	approuvée
3	18-19/2025	Vente portions des parcelles AB 55 et AB 57 au Puy Léger	approuvée

Pour affichage, le 07/03/2025

Le secrétaire de séance,

B. Canconel

Le Maire,

MAIRIE DE FAVARS
Corrèze

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FAVARS**

SEANCE DU 6 MARS 2025 A 18 HEURES 30

Nombre de conseillers : L 'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre
Présents : 9 prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Votants : 15 Bernard JAUVION, Maire.

Date de convocation :
28/02/2025

Présents : M. JAUVION Bernard, M. BOUCHARÉL Jean-Luc, Mme JEANCENEL Marie-Laure, Mme RIVIÈRE Marie-Amélie, Mme LAURENÇO Chrystelle, M. MADUPUY Damien, Mme MANIÈRE Jeanine, M. CROIZET Jérôme, M. REVUE Marcel.

Excusés : M SOULIER Raymond, procuration donnée à Mme JEANCENEL Marie-Laure ; M CHAVIGNÉ Jean-Paul, procuration donnée à M BOUCHARÉL Jean-Luc ; M MONTURET David, procuration donnée à M JAUVION Bernard ; M AFONSO Georges, procuration donnée à Mme MANIÈRE Jeanine ; Mme FEINTRENIE Laetitia, procuration donnée à Mme RIVIÈRE Marie-Amélie ; Mme MATHEVET Laetitia, procuration donnée à M MADUPUY Damien.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 019-211908207-20250306-2025_DCM_14_15-DE



Secrétaire de séance : Mme JEANCENEL Marie-Laure

N° ORDRE : 01	
<i>Domaine d'intervention :</i>	
4	Fonction Publique
4.1	Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique
Objet :	Mise à jour du tableau des emplois permanents de la collectivité suite avancement de grade

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu qu'en application de l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision devra recueillir l'avis préalable du comité technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Vu la proposition d'avancement de grade, reçue le 24/02/2025, de Mme GUILLAUMIE Pascale au grade d'Agent de Maîtrise Principal,

Vu la délibération du 29/09/2016 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté du 01/03/2021 portant établissement des lignes directrices de gestion de la collectivité,

Considérant le tableau actuel des emplois adopté par le conseil municipal en date du 18/02/2025 :

Intitulé du grade	Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire	Cat.	Date d'ouverture du poste
Attaché territorial	1	C	A	
Agent de Maîtrise	1	C	C	
Agent de Maîtrise	1	NC - 28 heures	C	
Adjoint technique	4	C	C	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	C	C	
Adjoint administratif	1	C	C	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2	C	C	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	C	C	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création à compter du 07/03/2025 de l'emploi permanent suivant,

Intitulé du grade	Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire	Cat.	Date d'ouverture du poste
Agent de maîtrise principal	1	NC – 28 heures	C	07/03/2025

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE,

- de modifier le tableau des effectifs à compter du 07/03/2025 comme suit :

Intitulé du grade	Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire	Cat.	Date d'ouverture du poste
Attaché territorial	1	C	A	
Agent de Maîtrise	1	C	C	
Agent de Maîtrise	1	NC - 28 heures	C	
Agent de Maîtrise principal	1	NC – 28 heures	C	07/03/2025
Adjoint technique	4	C	C	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	C	C	
Adjoint administratif	1	C	C	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2	C	C	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	C	C	

- précise que les emplois aux grades non pourvus feront l'objet d'une suppression après avis préalable du Comité Social Territorial.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 07/03/2025.

Résultat du vote :
 POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
 Publié le : 07/03/2025
 Transmis au représentant de l'Etat le : 07/03/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les délibérations
 Pour copie conforme :
 Le Maire, Bernard JAUVION

Le secrétaire de séance,

B. Canard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FAVARS**

SEANCE DU 6 MARS 2025 A 18 HEURES 30

Nombre de conseillers : L 'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre
Présents : 9 prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Votants : 15 Bernard JAUVION, Maire.

Date de convocation :
28/02/2025

Présents : M. JAUVION Bernard, M. BOUCHARREL Jean-Luc, Mme JEANCENEL Marie-Laure, Mme RIVIÈRE Marie-Amélie, Mme LAURENÇO Chrystelle, M. MADUPUY Damien, Mme MANIÈRE Jeanine, M. CROIZET Jérôme, M. REVUE Marcel.

Excusés : M SOULIER Raymond, procuration donnée à Mme JEANCENEL Marie-Laure ; M CHAVIGNÉ Jean-Paul, procuration donnée à M BOUCHARREL Jean-Luc ; M MONTURET David, procuration donnée à M JAUVION Bernard ; M AFONSO Georges, procuration donnée à Mme MANIÈRE Jeanine ; Mme FEINTRENIE Laetitia, procuration donnée à Mme RIVIÈRE Marie-Amélie ; Mme MATHEVET Laetitia, procuration donnée à M MADUPUY Damien.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 019-211908207-20250306-2025_DCM_16_17-DE



Secrétaire de séance : Mme JEANCENEL Marie-Laure

N° ORDRE : 02	
<i>Domaine d'intervention :</i>	
3	Domaine et Patrimoine
3.2	Aliénations
Objet :	Vente du Lot n°7 du Lotissement aux Alleux et délégations consenties au Maire pour ladite vente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SA POLYGONE s'est porté acquéreur du lot n°7 du lotissement aux Alleux – parcelle n° B 2587 – d'une superficie de 1 116m², dans le cadre d'un projet de maison individuelle en accession sociale.

Monsieur le Maire informe que la SA POLYGONE a été informée du prix de vente à 34€ TTC/m², soit un prix de vente s'établissant à 37 944€ TTC - 32 449.36€ HT. Il est précisé que la vente fait l'objet d'une TVA à la marge, à la charge de l'acquéreur pour un montant de 5 494.64€.

Monsieur le Maire demande aux élus de donner leur avis sur l'acquisition du lot par la SA POLYGONE et de l'habiliter à procéder à toutes les formalités nécessaires pour l'établissement de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de vendre lot n°7 du lotissement aux Alleux, d'une superficie de 1 116m² au prix de 34€ TTC/m², soit 32 449.36€ HT - 37 944€ TTC à la SA POLYGONE,
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la signature de l'acte de vente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions liées à cette délibération et signer tous documents y afférents.

Résultat du vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture et publication ou
notification.*

Publié le : 07/03/2025

*Transmis au représentant de l'Etat
le : 07/03/2025*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les délibérations

Pour copie conforme :

Le Maire, Bernard JAUVION

Le secrétaire de séance,



Beaucenel

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 019-211908207-20250306-2025_DCM_16_17-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FAVARS**

SEANCE DU 6 MARS 2025 A 18 HEURES 30

Nombre de conseillers : L 'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre
Présents : 9 prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Votants : 15 Bernard JAUVION, Maire.

Date de convocation : Présents : M. JAUVION Bernard, M. BOUCHAREL Jean-Luc, Mme
28/02/2025 JEANCENEL Marie-Laure, Mme RIVIÈRE Marie-Amélie, Mme
LAURENÇO Chrystelle, M. MADUPUY Damien, Mme MANIÈRE Jeanine,
M. CROIZET Jérôme, M. REVUE Marcel.

Excusés : M SOULIER Raymond, procuration donnée à Mme JEANCENEL
Marie-Laure ; M CHAVIGNÉ Jean-Paul, procuration donnée à M
BOUCHAREL Jean-Luc ; M MONTURET David, procuration donnée à M
JAUVION Bernard ; M AFONSO Georges, procuration donnée à Mme
MANIÈRE Jeanine ; Mme FEINTRENIE Laetitia, procuration donnée à
Mme RIVIÈRE Marie-Amélie ; Mme MATHEVET Laetitia, procuration
donnée à M MADUPUY Damien.

Secrétaire de séance : Mme JEANCENEL Marie-Laure

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 019-211908207-20250306-2025_DCM_81_19-DE



N° ORDRE : 03	
<i>Domaine d'intervention :</i>	
3	Domaine et Patrimoine
3.2	Aliénations
Objet :	Vente de portions des parcelles AB 55 et AB 57 au Puy Léger

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal avoir été saisi par Mme CHASTRAS Anne Marie, domiciliée 563 rue des Châtaigniers, au sujet des parcelles communales AB 55 et AB 57 qui jouxtent sa propriété.

En effet, il a été soulevé que les portions « plates » de des parcelles, correspondant au-dessus du talus, ont été entretenues pendant des années par son défunt mari. Elle a mandaté à son tour une entreprise d'espaces verts pour poursuivre cet entretien. Or ces parcelles sont communales et elle sollicite aujourd'hui la commune pour en acquérir la propriété pour les parties supérieures relativement plates précitées.

Monsieur le Maire précise que ces parcelles numérotées ne sont pas affectées à l'usage du public et apparaissent comme du domaine privé de la commune.

Il propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande et de procéder au bornage des portions à céder. Il précise que Mme CHASTRAS Anne-Marie a donné son accord pour prendre en charge les frais de bornage et d'acte administratif.

Il précise que la mutation peut se faire par acte administratif rédigé par le cabinet MCM Consult et recueilli par le Maire agissant en sa qualité d'Officier public.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

19/2025

- accepte la vente des deux portions de parcelles qui seront définies au document d'arpentage établi par le géomètre, issues de la division parcellaire des parcelles actuelles section AB numéro 55 et 57,
- détermine le prix de vente à l'euro symbolique pour cette vente,
- précise que les frais d'acte concernant cette vente seront acquittés par l'acquéreur, ainsi que l'ensemble des frais afférents à cette demande (bornage, publicité si nécessaire, etc...)
- indique que l'acte authentique sera en la forme administrative, réalisé par le consultant MCM Consult et authentifié par le Maire.
- donne pouvoir au Maire pour signer et intervenir à l'acte correspondant et à réaliser toutes formalités nécessaires à cette décision.

Résultat du vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.

Publié le : 07/03/2025

Transmis au représentant de l'Etat le : 07/03/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les délibérations

Pour copie conforme :

Le Maire, Bernard JAUVION

Le secrétaire de séance,



J. Lancelot

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 019-211908207-20250306-2025_DCM_81_19-DE

S²LO